

CONCOURS DE PHOTOGRAPHIE!

Vous êtes photographe amateur?

Vous aimeriez que votre photo soit imprimée sur toutes les nouvelles cartes de la bibliothèque?

La Bibliothèque publique du canton de Russell vous invite à participer à la première édition de son concours de photographie amateur en soumettant *votre meilleure photo représentant la région du canton de Russell.*

La photo gagnante sera imprimée sur toutes les nouvelles cartes de la bibliothèque.

Date limite pour soumettre votre photo : vendredi 27 septembre 2019 à 16h.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux photographes amateurs* de tous les âges qui sont membres de la Bibliothèque publique du canton de Russell, à l'exception des employées de la Bibliothèque et des membres de leur famille immédiate. (Pssst! Si vous n'avez pas de carte de bibliothèque, passez à la bibliothèque vous en procurer une, c'est gratuit pour les résidents!) Seul le photographe lui-même peut soumettre une photo et signer son bulletin de participation.

*Photographe amateur : ne vend pas de photos et ne charge pas de frais pour prendre des photos

RÈGLEMENT :

1. Pour participer, faites parvenir votre photo accompagnée d'un bulletin de participation dûment rempli à l'adresse suivante : 1053, Concession St., C.P. 280, Russell (Ontario) K4R 1E1 ou en personne dans une des deux succursales. Lorsque soumises par courrier régulier, les photos doivent être emballées et protégées de façon appropriée. Des bulletins de participation sont disponibles dans les deux succursales de la bibliothèque ainsi que sur notre site Web russellbiblio.com
2. Il y a une limite d'une photo par participant.
3. Photos acceptées : tirage papier photographique de photos numériques en couleurs
Formats : 5" X 7" ou 8" X 10"
 - le fichier électronique sera requis (pour la photo gagnante) mais la photo soumise devra être tirée sur papier photographique;
 - La photo ne peut pas être améliorée numériquement en dehors de corrections mineures de retouche / couleur (c'est-à-dire, aucun collage numérique ni aucun élément ajouté n'apparaissant pas naturellement sur la photo);
 - Les photos soumises ne seront pas retournées.
4. La photo soumise doit avoir été prise dans le canton de Russell.
5. La photo soumise doit être une œuvre originale du participant. Pas de logos ou de filigranes sur l'image, s'il vous plaît.
6. La photo soumise doit avoir été prise au courant de la dernière année (septembre 2018 – septembre 2019).

7. En signant le bulletin de participation, le participant cède ses droits de publication et d'édition à la Bibliothèque publique du canton de Russell et lui donne le droit de reproduire la photo soumise. Le nom du photographe apparaîtra avec la photo. Le ou la gagnant(e)s accepte également que leur photo soit utilisée dans la promotion des futures éditions du concours et dans la promotion sur les médias sociaux et le site Web de la bibliothèque. Le participant dégage également la Bibliothèque de toute poursuite ou dommage qui pourrait survenir à la suite de la publication ou reproduction de sa photo.
8. Le nom du gagnant ou de la gagnante sera annoncé le 11 octobre 2019.

JURY

Les soumissions seront jugées par un jury de trois personnes dont un photographe professionnel, une artiste visuelle et une employée de la bibliothèque.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Rapport avec le thème (image du canton de Russell)

Composition

Impact visuel

Qualité technique

Originalité et créativité

En signant le bulletin de participation, le photographe signifie qu'il/elle a pris connaissance du règlement du concours et accepte de s'y soumettre.

**BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE DU CANTON DE RUSSELL
CONCOURS DE PHOTOS 2019 – BULLETIN DE PARTICIPATION**

Date : _____

Prénom et nom du photographe : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____

Adresse courriel : _____

Titre de la photo : _____

Endroit précis où la photo a été prise : _____

Brève description de la photo : _____

Signature : _____



Toute photo soumise doit être accompagnée d'un bulletin de participation dûment rempli et collé au dos de la photo. La Bibliothèque n'est aucunement responsable des photos non identifiées ou perdues.

Faire parvenir votre bulletin de participation par courrier à :
Bibliothèque publique du canton de Russell – Concours de photos
1053, Concession St., C.P. 280, Russell (Ontario), K4R 1E1

OU en personne dans une des deux succursales de la bibliothèque.

Les photos soumises ne seront pas retournées et deviennent la propriété de la Bibliothèque.
Votre signature signifie que vous acceptez le règlement du concours. Les soumissions doivent être reçues au plus tard le **27 septembre 2019 à 16h**.